

N° 6

2 AVRIL 1985
L'ÉCHO



II NOVEMBRE 1984

INAUGURATION

&

DECORATIONS

Après l'office religieux célébré par M. L'Abbé LOXQ, le monument érigé à la mémoire des Combattants morts pour la FRANCE a été inauguré en présence de Mr GASCHER Député, Mr GASNIER Président Départemental de la FNACA, Mr PROCOLAM Président des Anciens Combattants, Mrs les Anciens Combattants, Mr GOSSET Maire, Mrs les Conseillers Municipaux, Une délégation de CHAMPFLEUR et de COULAINES accompagnées de leur porte drapeau et Mrs les Pompiers de OISSEAU-LE-PETIT avec la fanfare.

A cette occasion une gerbe a été déposée au pied du Monument et une décoration a été remise à Mr LEVANNIER Gérard et Mr BEDOUET J.P.

Après un vin d'honneur offert par la Municipalité, un banquet a réuni les Anciens Combattants, leur famille et leurs amis.

E L E C T I O N S C A N T O N A L E S

pour élire le Conseiller Général

CANTON DE SAINT PATERNE :

	- INSCRITS	6681	
	- VOTANTS	4668	
	- SUFFRAGES EXPRIMES	4470	
- Mr TIROUFLET	2552	57,70%	
- Mr HAINIGUE	862	19,28%	
- Mr VIDUS	824	18,43%	
- Mr CALIPPE	232	5,10%	

Taux d'abstention cantonale : 33,18 %

RESULTATS SUR LA COMMUNE DE BERUS :

	- INSCRITS	244	
	- VOTANTS	150	
	- SUFFRAGES EXPRIMES	147	
- Mr TIROUFLET	87	59,18 %	
- Mr VIDUS	28	19,04 %	
- Mr HAINIGUE	22	14,96 %	
- Mr CALIPPE	10	6,8 %	

Taux d'abstention communale : 38,53 %

Les pourcentages communaux ne sont pas à retenir de façon absolue, le nombre des votants étant trop faible pour être exprimé de cette façon.

Monsieur TIROUFLET Jacques est donc élu au premier tour du scrutin par suffrage universel direct.

B U D G E T P R I M I T I F 1985

BAREMES DE L'IMPOSITION 1985 :

	Taux moyens Départementaux	Taux de BERUS	
		1984	1985
Taxe d'habitation.	11,39 %	4,33 %	5,00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties.	15,72 %	10,16 %	12,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties.	29,30 %	31,25 %	31,25 %
Taxe professionnelle.	-	13,61 %	13,61 %

TRAVAUX REALISES EN 1984 :

- Signalisation de la Commune (direction et lieu-dit),
- Goudronnage de la V.C. N° 15,
- Empierrage de l'allée du bloc sanitaire (côté école),
- Création du Monument aux Morts,
- Chauffage central logement de fonction,
- Enduit mur Ouest du logement de fonction,
- Aménagement placards sous la scène de la Salle Polyvalente,
- Aménagement de la voie communale de la Fontaine (Plantation gratuite),
- Suppression du dos d'âne CD 286 au lieu-dit Froide-Fontaine (à la charge de l'Equipement).

Reste en attente l'aménagement du carrefour RN 138. Ceci est dû au manque de précisions actuel de la déviation d'Alençon et de l'interférence de ce projet sur l'environnement.

TRAVAUX PREVUS POUR 1985 :

- Goudronnage de la voie communale N°2 "La Feuillère",
 - Enduit d'usure de la voie communale N° 13 "La Palestine",
 - Construction garage en bout de la salle polyvalente,
 - Démontage garage en préfabriqué sur la place de la salle,
 - Déplacement panneaux d'affichage en bout de l'église,
 - Création d'un W.C. dans le logement de fonction.
-

I N F O R M A T I O N S

PERMANENCES MAIRIE : Rappel

- Mardi de 17 H à 19 H 30
 - Mercredi de 10 H à 12 H
 - Jeudi de 15 H à 18 H
-

ETAT CIVIL :

Décès : M. MORINEAU Georges "Grouaslard"
le 03 Janvier 1985 dans sa 83ème année.

Mme Vve LESOUEVE Constance "La Feuillère"
le 21 Février 1985 dans sa 75ème année.

TAUX DE NITRATE : 1mg/l.

REPAS CANTINE :

Les repas sont achetés 12,90 F à la Ville d'Alençon et sont vendus - 10,82 F pour les familles ayant un revenu imposable,
- 8,84 F pour les non imposables (premier enfant),
- 8,32 F pour les enfants de chômeurs non imposables.

La Commune prend à sa charge 12,90 F - 10,82 F soit 2,08 F.

Le bureau d'aide sociale prend à sa charge :

10,82 F - 8,84 F soit 1,98 F et

10,82 F - 8,32 F soit 2,50 F.

VOYAGE SCOLAIRE :

Dans le cadre des activités d'éveil, à l'aide d'un car, les enfants de l'école de Bérus se rendront à PONCE SUR LE LOIR afin d'y visiter :

- le centre artisanal qui présente des activités de : menuiserie, poterie, verrerie, ferronnerie, fabrication de bougies, tissage.

- le château de PONCE avec son musée ethnographique du Maine.

- le château de LAVARDIN, environ 20 Kms de PONCE (Château du Moyen-Age).

- le théâtre romain d'AUBIGNE RACAN.

- le vieux MANS (au passage) avec sa muraille gallo-romaine et ses maisons du Moyen-Age, sa cathédrale (aux différentes époques architecturales).

RAMASSAGE FERRAILLE :

L'entreprise LANOS ramassera nos ferrailles :

les SAMEDIS 06 AVRIL 1985
06 JUILLET 1985
05 OCTOBRE 1985
04 JANVIER 1986.

REGLEMENTATION DU PIEGEAGE DES POPULATIONS ANIMALES.

Un arrêté du 23 Mai 1984 pris par Mme le Ministre de l'environnement a dernièrement modifié très sensiblement les conditions d'exercice du piégeage de tous animaux et sur tout le territoire national.

- depuis le 5 Juin 1984, il est interdit d'utiliser des pièges munis de dents ou de crans, à moins que les dents ou les crans n'aient été arasés. Les pièges actuels demeurent utilisables après mise en conformité par limage ou meulage.

- à compter du 5 Juin prochain, l'écartement effectif minimum entre les mâchoires refermées devra de surcroît être d'au moins 5mm : les pièges actuels peuvent donc être adaptés en limant les mâchoires et conservant des butées permettant de maintenir cet intervalle de 5 mm au minimum. Une autre possibilité autorisée réglementairement consiste à fixer sur les mâchoires des garnitures de matière plastique ou de caoutchouc destinées à augmenter la surface portante.

- à compter du 5 Juin 1986, l'ouverture maximale des pièges devra être de 22 cm au plus.

- à compter du 5 Juin 1987, seuls de nouveaux pièges de modèles officiellement homologués pourront être utilisés : les pièges actuels rectifiés comme indiqué ci-dessus ne devront plus être employés.

Par ailleurs, à partir du 5 Juin 1987 également, ne pourront plus se servir de pièges à mâchoires que des piègeurs agréés par mes soins. Cet agrément sera donné après des sessions de formation représentant au moins 16 Heures de cours, sessions dont les conditions d'organisation seront précisées dans les prochains mois. Ceci étant, les piègeurs déjà expérimentés pourront obtenir mon agrément sans avoir à suivre ces sessions de formation.

TAUPES :

Devant le développement anormal de ces carnassiers, la Mairie a été contactée par la Fédération Départementale des Groupements de Défense pour l'Agriculture pour savoir si notre commune était touchée par ce phénomène. Les personnes intéressées doivent se faire connaître à la Mairie afin de lutter contre ces animaux.

VACCINATIONS :

Une séance de vaccination gratuite DT POLIO aura lieu le MERCREDI 05 JUIN à 18 H 30 salle de la Mairie.

Pour mémoire : Rappel enfants tous les 5 ans, adultes tous les 10 ans. Les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire à la Mairie avant le 07 Mai 1985.

Apporter un flacon d'urine le jour de la vaccination.

ACTIVITES & LOISIRS

COMITE DES FETES :

Comme il avait été prévu et notamment écrit dans l'ECHO N° 5, l'assemblée générale s'est déroulée le 04/OI/1985.

Le quorum n'étant pas atteint (15 Personnes présentes) et n'ayant pas de candidats pour diriger cette Association ; il a été décidé de remettre cette assemblée au II/OI/1985.

Cette nouvelle réunion où l'on a retrouvé sensiblement les mêmes personnes n'a pas donné de meilleurs résultats et pour cause "toujours pas de dirigeants".

Rappelons qu'il nous faut trouver au moins :

- un (ou une) Président,
- un (ou une) Trésorier,
- un (ou une) Secrétaire.

Je suis totalement persuadé que les personnes, qui jusqu'à présent ont donné de leur temps (précieux pourtant), avec une totale abnégation pour que le Comité des Fêtes vive et anime la Commune, continueront à le faire.

Rappelons également les diverses manifestations organisées par le Comité des Fêtes qui ont lieu chaque année à BERUS.

- Mois d'AVRIL..... Banquet des Retraités de Bérus
- Mois de MAI..... Assemblée.
- Mois de JUILLET ou SEPTEMBRE..... Mechoui.
- Mois de DECEMBRE..... Noël des Enfants.

Pour conclure, nous allons vous demander de répondre à trois questions qui nous l'espérons vont permettre de débloquent la situation, par le bulletin réponse ci-dessous ou par tout moyen à votre convenance.

Le Maire, —

NOM..... Prénom.....

DESIREZ-VOUS QU'IL Y AIT UN COMITE	OUI	NON
DESIREZ-VOUS Y PARTICIPER	OUI	NON
DESIREZ-VOUS Y PRENDRE DES RESPONSABILITES	OUI	NON

(Rayer la mention inutile)

ANCIENS COMBATTANTS :

Le 24 Mars 1985, il a été commémoré la fin de la guerre d'Algérie avec dépôt de gerbe au Monument.

Le 13 Avril 1985 : BAL des Anciens Combattants. Des cartes d'invitation vous seront proposées. Comme chaque année, cette manifestation se déroulera, nous en sommes sûrs, dans une chaude ambiance et une bonne humeur. Venez nombreux.

ASSOCIATION "MAINE NORMANDIE" :

Communiqué de l'Association "HARMONIE MAINE-NORMANDIE".

Depuis le début Février, une jeune stagiaire est employée dans le cadre des TUC et assure l'animation des jeunes le Mercredi après-midi de 15H30 à 18H30.

L'effectif est déjà de 13 enfants et nous ne pouvons pas, malheureusement, en accueillir de nouveaux compte-tenu de la législation en vigueur. Si d'autres familles sont intéressées, nous envisagerions l'embauche d'un second stagiaire.

Communiqués du CENTRE SOCIAL du Canton de ST PATERNE,
ROUTE nationale, 72 610 OISSEAU-LE-PETIT.

1) SAMEDI 23 MARS 1985 de 14 H à 17 H :

Journée porte-ouverte où seront présentées toutes les activités du centre social, ainsi que les associations adhérentes à celui-ci.

Des animations auront lieu : Groupe Folklorique, musiciens, accueil de toutes et tous par les animateurs et responsables du centre.

2) SAMEDI 30 MARS à 14 H 30 :

Le Centre Social invite les jeunes de 11 à 18 ans ainsi que leurs parents sur le sujet :

QUOI FAIRE PENDANT LES GRANDES VACANCES ?

Nous rechercherons ensemble des idées d'activités à proposer pour les vacances prochaines et aux jeunes du Canton.

exemples : mini-camp, journées de rencontres, etc...

Si vous connaissez des adultes susceptibles d'animer, d'encadrer des activités, invitez-les à cette réunion.

Propos sur la commission ANIMATION du Centre Social :

Créée depuis 1 an et opérationnelle depuis 6 mois environ, la commission s'est donnée à ce jour 3 priorités d'action, chacune d'elle travaillant dans son domaine et avec autonomie d'action.

1 - Groupe d'action pour le travail,

2 - Groupe d'action pour les loisirs,

3 - Groupe d'action de développement de l'information.

Beaucoup de travail est à réaliser pour l'amélioration de la qualité de la vie au sein de notre Canton. Pour agir en ce sens, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues au cours de nos travaux. La prochaine réunion de la Commission aura lieu le Lundi 15 Avril prochain, à 20 H 30 au Centre Social. Nous attendrons celles et ceux qui se sentent motivés.

Noël ASSELIN

Responsable de la Commission.

H I S T O I R E

La tradition orale prétend que des souterrains creusés, en des époques fort reculées, existent entre plusieurs vieilles maisons du pays....

Ceux-ci se trouveraient entre "LA RIVIERE", "ST EVROULT", "BOISDEFFRE" et sur les communes voisines "Vaux" et "Jupilles".

Il faut reconnaître cependant que longtemps nulle trace concrète de ces souterrains sur notre commune n'a été retrouvée.

Or, vers 1948, on fit une découverte qui déchaîna la curiosité.

Par un après-midi d'été, après le passage d'un plateau lourdement chargé, on vit soudain près de Boisdeffre la terre s'affaisser, laissant apparaître une excavation maçonnée.

Étaient-ce les souterrains ?.

Toute la journée et la nuit qui suivirent, l'excitation fut à son comble. On pensait déjà retrouver des trésors oubliés, des témoignages historiques du plus grand intérêt.

Le lendemain, un intrépide se fit descendre dans l'excavation. A la grande perplexité de tous, la maçonnerie occupait les quatre côtés.

N'avait-on pas plutôt retrouvé quelque oubliette ? Pourtant nul ossement ne jonchait le sol.

La perplexité grandissante, l'on fit appel à la sagacité des plus anciens. N'avaient-ils jamais entendu courir le moindre bruit sur cet endroit ?.

Hors ! Il fallut déchanter lorsque l'on apprit que l'oubliette n'était ni une oubliette ni un vestige des souterrains mais l'ancienne et vaste fosse étanche de bâtiments disparus depuis plus de 70 ans....

Qui retrouvera les souterrains perdus ?.

Jean DE BOISDEFFRE.